



Relations parents/enfants

Par **mamama**, le **21/01/2016** à **13:40**

Bonjour,

je n'ai pas de contrat de mariage avec mon mari. Nous sommes propriétaires d'un bien immobilier dans lequel nous vivons et nous avons un enfant.

Ma question porte sur ma belle-famille. En effet, c'est une famille où se déroulent de nombreux conflits (qui ont même fait l'objet de jugements devant un tribunal) dans lesquels mes beaux-parents ont pris une part active.

Mes beaux-parents sont très âgés. Ils sont locataires d'une petite maison car ils n'ont pas les moyens d'acheter, mais ne disposent que d'une petite retraite. Pour le moment, ils se débrouillent financièrement. Mais, c'est assez précaire.

Mon mari est fils unique. Donc si l'un de ses parents disparaît, il devra venir en aide au parent survivant. Mais qu'en est-il de son épouse?

En effet, si mon mari disparaît ou même en cas de divorce, suis-je tenue de poursuivre les aides vis-à-vis de ma belle-famille?

D'une autre manière, ma belle-famille peut-elle m'attaquer pour me soutirer une aide financière quelconque? J'ai toujours pris soin de ne pas me mêler de leurs affaires, et ne souhaite pas que cela me poursuive si jamais je n'ai plus de lien avec mon mari. Mais juridiquement parlant, qu'en est-il?

Si vous avez des réponses, je vous en remercie par avance.